

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

**Délibération n°2024.04.35 B**  
**Contrat de ville : programmation 2024**

**LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**  
**Secrétaire de Séance:** Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **23**  
Nombre de pouvoirs: **2**  
Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_35B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.04.35 B**

Rapporteur : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION 2024**

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants  
Ambition : citoyenneté, facteur de cohésion sociale

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.

Vu les orientations de l'appel à projets 2024 du contrat de ville ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne ainsi qu'une large communauté d'acteurs.

Le 13 mars 2024, la conférence des financeurs du contrat de ville a examiné collégalement les projets pour échanger et harmoniser les avis. A l'issue de cette procédure et sur la base des dossiers complets et éligibles, il convient de décider de la programmation des premières actions 2024 relevant du Bureau.

Projet	Porteur	Montant
Maroc, Angoulême, villes de culture (700,00 €) Visite internationale de la Cité de la langue française (1 097,00 €)	Association Balcon de la francophonie	1 797,00 €
Des quartiers au territoire de GrandAngoulême	Espace Mendès France	4 500,00 €
Forum Emploi Formation et Bénévolat	CSCS FLEP	3 500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_35B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

Festival En Cages (15 000,00 €) Un gymnase en couleurs (1 500,00 €) Au nom du conseil citoyen : Pour un quartier propre et sain (500,00 €)	CSCS CAJ	17 000,00 €
Accueil, information, accompagnement des victimes (10 000,00 €) Intervenant social au Commissariat (544,00 €)	France Victimes 16	10 544,00 €

Le montant total des attributions s'élève à 37 341,00 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, les élus qui pourraient être intéressés, y compris à titre personnel ou familial, par le versement de ces subventions**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la programmation des actions du contrat de ville 2024 telles que détaillées ci-dessus.

**D'ATTRIBUER** les montants de subventions suivants :

- Association Balcon de la francophonie : 1 797,00 €
- Espace Mendès France : 4 500,00 €
- Centre Social Culturel et Sportif Foyer Laïque Education Permanente (CSCS FLEP) : 3 500,00 €
- Centre Socio Culturel et Sportif Club Aînés et Jeunes (CSCS CAJ) : 17 000,00 €
- France Victimes 16 : 10 544,00 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toutes personnes dûment habilitées à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

<b>Pour : 25</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE  LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_35B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024